



**Actualisation des autorisations de
programme (AP) et d'engagement (AE)
Clôture d'une autorisation de programme**

1 Gestion connectée de l'espace public «On Dijon » - Actualisation des autorisations de programme et d'engagement

Par délibération en date du 18 décembre 2017, la Ville de Dijon a décidé de gérer les crédits d'investissement et de fonctionnement de l'opération relative à la gestion connectée de l'espace public « On Dijon » en autorisation de programme/autorisation d'engagement et crédits de paiement sur la période 2018 - 2030, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

1-1 Autorisation de programme :

Au vu des ajustements prévus dans le cadre du Budget Primitif 2022, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution de l'opération, il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2018-2030, le montant de l'autorisation de programme restant, quant à lui, inchangé.

Montant de l'autorisation de programme 2018-2030: 24 910 739 € TTC

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels sur la période 2018-2030 (la colonne « post 2026 » regroupant la totalité des crédits de paiement des exercices 2027 à 2030) :

Autorisation de programme			Crédits de paiement (CP)							
Montant initial	Cumul des révisions	Montant AP actualisé	CP antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2020)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Cumul exercices post-2026
12 280 739	12 630 000	24 910 739	8 176 589	2 393 200	1 638 600	1 800 500	2 119 700	1 501 200	1 546 700	5 734 250
Affectation				Chapitres 20 - 21 -23						

1-2 Autorisation d'engagement :

Au vu des ajustements prévus dans le cadre du Budget Primitif 2022, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution de l'opération, il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2018 - 2030, le montant de l'autorisation d'engagement restant, quant à lui, inchangé

Montant de l'autorisation d'engagement 2018-2030 : 26 253 019 €

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels sur la période 2018-2030 (la colonne « post 2026 » regroupant la totalité des crédits de paiement des exercices 2027 à 2030) :

Autorisation d'engagement			Crédits de paiement (CP)							
Montant initial	Cumul des révisions	Montant AP actualisé	CP antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2020)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Cumul exercices post-2026
17 538 019	8 715 000	26 253 019	4 784 208	2 171 000	2 191 300	2 062 300	2 213 800	2 301 100	2 380 200	8 149 111
Affectation				Chapitres 011						

2 Base nautique du Lac Kir: actualisation de l'autorisation de programme au titre des travaux de rénovation

Par délibération en date du 14 décembre 2020, la Ville de Dijon a décidé de gérer les crédits d'investissement de l'opération relative à la rénovation de la Base nautique du Lac Kir en autorisation de programme et crédits de paiement sur la période 2021-2023, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu des ajustements prévus dans le cadre du Budget Primitif 2022, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution de l'opération, il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2023, le montant de l'autorisation d'engagement restant, quant à lui, inchangé

Montant de l'autorisation d'engagement 2021-2023 : 6 600 000 €

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels sur la période 2021-2023 :

Autorisation de programme			Crédits de paiement (CP)			
Montant initial	Cumul des révisions	Montant AP actualisé	CP antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2020)	2021	2022	2023
6 600 000	0	6 600 000	0	390 000	4 400 000	1 810 000
Affectation				Chapitres 20 - 21 -23		

3 Siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin - Réhabilitation de l'Hôtel particulier Bouchu d'Esterno - Actualisation de l'autorisation de programme

Par délibération en date du 27 septembre 2021, la Ville de Dijon a décidé de gérer les crédits d'investissement de l'opération relative à la réhabilitation de l'Hôtel particulier Bouchu d'Esterno pour l'installation du siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin en autorisation de programme et crédits de paiement sur la période 2021-2024, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu des ajustements prévus dans le cadre du Budget Primitif 2022, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution de l'opération, il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2024, le montant de l'autorisation d'engagement restant, quant à lui, inchangé

Montant de l'autorisation de programme 2021-2024 : 11 500 000 €

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels sur la période :

Autorisation de programme			Crédits de paiement (CP)				
Montant initial	Cumul des révisions	Montant AP actualisé	CP antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2020)	2021	2022	2023	2024
11 500 000	0	11 500 000	0	680 000	800 000	4 200 000	5 820 000
Affectation				Chapitres 20 - 21 -23			

4 Musée des Beaux-Arts - Clôture de l'autorisation de programme au titre des travaux de rénovation de la Tranche 2

Pour rappel, le **coût prévisionnel de l'opération** s'élève à 41 009 242 € toutes taxes comprises (TTC), dont 1 182 342 € TTC correspondant aux dépenses réalisées au 31 décembre 2014 et non intégrées à l'autorisation de programme, dans la mesure où celle-ci a été créée en 2015, soit un montant d'autorisation de programme de 39 826 900 € TTC.

- Montant de l'autorisation de programme : 39 826 900 € TTC (inchangé par rapport au montant approuvé en 2015) ;

- Échéancier actualisé de l'autorisation de programme :

Autorisation de programme			Crédits de paiement (CP)				
Montant initial	Cumul des révisions	Montant AP actualisé	CP antérieurs (réalisations cumulées de 2015 à 2019)	CP antérieurs (réalisations en 2020)	2021	Total des CP consommés	CP non consommés
39 826 900	0		35 887 717,64	564 988,69	0	36 452 706,33	3 374 193,67
Affectation				Chapitres 20 - 21 -23			

Les travaux de rénovation et de restaurations des œuvres du Musée des Beaux-Arts- Tranche 2 se sont terminés pour un montant total à hauteur de 36 452 706,33 €. L'autorisation de programme peut donc être clôturée sur 2021, étant précisé que le reliquat de crédit à hauteur de 3 374 193,67 € non budgété au cours de l'année 2021 ne sera pas utilisé car la fin des travaux et des restaurations a été comptabilisée sur les crédits 2020.